Dans le cadre des contrats signés avec la C.A.F/ Jeunesse et Sports, la Ville recevait une Subvention de l'ordre de 400.000 € destinée à accompagner à hauteur de 55% les frais engagés pour le fonctionnement des Services à l'Enfance et aux Scolaires.

Au Budget 2012, cette Subvention est de l'ordre de 200.000 €.

Est-ce dire que la C.A.F a diminué ses aides, faute d'argent ou bien qu'elle a dû les ramener en fonction des prestations offertes par la Ville ?
De plus, lors du Conseil Municipal du 13 Mars 2013, nous n'avons pas entendu parler de la Position de l'Edile et de son équipe quant à la Réforme des rythmes scolaires.
Pourtant, il eut été judicieux qu'avant le 31 Mars, ils prennent position..... ce que beaucoup de Villes ont déjà fait. Rappelons à ces élus Boïens, que la Réforme conduira à une refonte de l'accompagnement « INTER-CLASSE » et autre, de vos Enfants.